



PROCES-VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 29 MARS 2018

L'an deux mille dix-huit, le jeudi 29 mars , à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Frontenay-Rohan-Rohan dûment convoqué le 23 mars 2018, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard BARAUD, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : **20**
 Nombre de membres présents : **14**
 Nombre de votants : **17**

Présents : Bernard BARAUD, Alain CHAUFFIER, Raymond CAILLETON, Martine PEDROLA, Michel MAGNERON, Claude POUPINOT, Elisabeth DEGORCE, Olivier POIRAUD, Thierry ALLEAU, Sandrine DOOLAEQHE, Brigitte BONNAUD-TOUCHARD, Stéphane BARILLOT, Sonia THOMAS, Aurélia LAURENT.

Absents excusés : Sylvie BRUMELOT, Valérie MESNARD, Cyril RIGAUDEAU, Pierrick CLEMENT.

Absents non excusés: Laurent COCHELIN, Véronique GUIGNE.

Procurations : Sylvie BRUMELOT à Olivier POIRAUD, Valérie MESNARD à Elisabeth DEGORCE, Cyril RIGAUDEAU à Alain CHAUFFIER.

Secrétaires : Martine PEDROLA, Olivier POIRAUD.

PRESENTATION ETUDE SUR LES TROTTOIRS

Monsieur Rafaël ENARD, du groupe Etude SITEA conseil, vient présenter la mission d'étude d'aménagement du centre bourg qui sera ensuite proposée au conseil municipal.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL DU 6 MARS 2018

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le procès-verbal du conseil du 6 mars qui leur a été transmis.

ONT VOTE

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Monsieur le Maire ayant quitté la séance, monsieur Michel MAGNERON, conseiller municipal, présentera au Conseil Municipal les résultats du compte administratif 2017 :

SECTION D'INVESTISSEMENT

* dépenses	876 781.82
* recettes	<u>1 386 756.66</u>
* résultat 2017	+ 509 974.84
* déficit antérieur reporté (001)	- <u>557 025.16</u>
* résultat cumulé	- 47 050.32

SECTION DE FONCTIONNEMENT

* dépenses	2 433 387.08
* recettes	<u>2 737 445.49</u>
* résultat 2017	+ 304 058.41
* excédent antérieur reporté (002)	+ <u>123 125.24</u>
* résultat cumulé	+ 427 183.65

Monsieur le Maire ne participe pas au vote .

Ont voté

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

COMPTE DE GESTION 2017

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur le compte de gestion établi par le Trésorier municipal qui est conforme au compte administratif de la commune.

Ont voté

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

AFFECTATION DU RESULTAT

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'affectation des résultats de l'exercice 2017 à reporter sur le budget 2018.

Résultat 2017 de la section de fonctionnement (excédent + ou déficit -)	+ 304 058.41
Excédent reporté de la section de fonctionnement (002 en recettes de fonctionnement sur BP 2017)	+ 123 125.24
Déficit reporté de la section de fonctionnement (002 en dépenses de fonctionnement sur BP 2017)	néant
<i>Résultat cumulé de la section de fonctionnement</i>	<i>+ 427 183.65</i>
Résultat d'investissement 2017 (excédent + ou déficit -)	+ 509 974.84
Déficit antérieur reporté en section d'investissement (001 en dépenses d'investissement sur BP 2017)	- 557 025.16
Excédent antérieur reporté en section d'investissement (001 en recettes d'investissement sur BP 2017)	néant
<i>Résultat cumulé (-) de la section d'investissement</i>	<i>- 47 050.32</i>
Restes à réaliser 2017 dépenses d'investissement	164 030.76
Restes à réaliser 2017 recettes d'investissement	271 799.00
Résultat (+) des restes à réaliser 2017)	107 768.27
Affectation sur l'article 1068	47 050.32
Report en section de fonctionnement (<u>article 002 recettes de fonctionnement</u>) = résultat cumulé de la section de fonctionnement - 1068	380 133.33

Monsieur le Maire demande au conseil Municipal de se prononcer sur cette affectation.

Ont voté

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

PRESENTATION DU BUDGET 2018

La Commune est stable en matière de population (**3008 habitants au 01.01.2018**) et de développement. A noter toutefois une baisse des effectifs scolaires qui dénote un fléchissement de la population jeune au profit de l'installation de couples plus âgés.

Le budget de fonctionnement est en légère hausse (**2 048 575.00 € de dépenses réelles au budget primitif, hors dépenses imprévues contre 2 000 367.58 €**) avec une part importante consacrée au personnel (**nombre EQTP : 26 – 1 114 200.00 €**).

Actuellement la municipalité privilégie le service de proximité rendu à ses habitants. Elle affiche la volonté de contenir les dépenses de fonctionnement tout en maintenant la qualité des services rendus aux habitants.

Tout en maintenant les effectifs des agents directement en relation avec les usagers (pôle administratif et éducatif) la Commune souhaite développer les sous-traitances dans les domaines techniques (gros travaux saisonniers par ex.) et pour les entretiens réguliers des locaux (ménage par ex.).

La volonté municipale est de tendre vers une masse salariale **inférieure à 50%** du budget pour favoriser les autres postes de fonctionnement qui permettent l'entretien quotidien des biens et matériels et les dépenses courantes.

Le choix d'une restauration artisanale de proximité, privilégiant les produits locaux et la qualité des équilibres alimentaires n'est pas remis en cause. Il est à noter que le management des personnels devient effectif et permet une meilleure valorisation des moyens humains de la Commune.

La hausse des impôts n'est pas à l'ordre du jour (**taxe d'habitation : 15.54 %**, **foncier bâti : 23.48 %**, **foncier non bâti : 62.52 %**) mais des augmentations de tarifs de services (restauration et périscolaires, concessions funéraires) pourraient être envisagées pour équilibrer les dépenses à ce niveau.

Pas de nouvel emprunt. La Commune a élevé son niveau d'endettement avec l'opération école et l'achat du Logis mais la capacité de désendettement reste correcte (**moins de 5 ans**). Au final, l'écart entre les volumes des dépenses et des recettes de fonctionnement produit une capacité d'autofinancement (**593 295.63 €**) supérieure au budget précédent et permet le financement des projets.

L'effort d'investissement se poursuit, essentiellement pour des projets structurants pour le bourg et le rayonnement Communal.

Après avoir mené à bien la seconde tranche des travaux du pôle éducatif B. Compétissa (**3 700 000.00 €**) la municipalité entreprend une rénovation d'envergure : la salle polyvalente et de spectacles en cœur de bourg (**total sur 2 ans : 440 328.00 € dont financement 2018 : 210 000.00 € + MO et contrôle technique 31 368.00**).

Et la rénovation extension de la gendarmerie dont l'action maintenant inscrite dans le pilotage une communauté de brigades bénéficie à tout le territoire (**233 460.00 € dont MO**).

L'aménagement du Logis communal, pôle environnement et de loisirs se poursuit avec divers aménagements (réseaux électriques et d'eau et la réfection d'un logement de service (**165 800.00 € dont MO**) qui favorisera par le gardiennage et l'entretien la pérennité de ce patrimoine ouvert à tous pour des évènements d'envergure.

Une étude des possibilités offerte par les bâtiments est prévue avec un cabinet d'architecte.

Ces projets sont soutenus par un partenariat technique et financier soutenu avec l'Etat, le département et la CAN dont nous recevons des subventions (**Salle polyvalente : 293 552.00 - gendarmerie : 155 000.00 – logement logis : 100 000.00**). La signature des marchés de travaux n'interviendra que lorsque l'attribution des subventions sera notifiée.

Le confort quotidien n'est pas oublié avec un programme annuel de réfection de voies de circulation (**50 à 70000 euros chaque année**) et une étude pour la réfection des trottoirs du centre bourg pour des travaux à réaliser dans les dernières années du mandat.

La culture, le sport et l'animation de notre cité ne sont pas oubliées avec un budget de 76 000.00 € cette année (budget fêtes et cérémonies 27 000.00 + matériel illuminations 4 000.00+ budget subventions de fonctionnement 25 000.00 + budget investissement au stade 20 000.00).

Une fois de plus, dans le cadre de mon mandat, la commune conduit un projet d'investissement ambitieux sans négliger le fonctionnement quotidien. Espérons que les dotations de l'Etat resteront à la hauteur de l'ambition des communes.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de maintenir les taux d'imposition tels que votés au budget 2016 et au budget 2017 :

	Taux	Bases	PRODUIT
TAXE D'HABITATION	15.54 %	3 473 000	539 704
FONCIER BATI	23.48 %	2 200 000	514 560
FONCIER NON BATI	62.52 %	130 600	81 651
TOTAL			1 137 915

Pour info :

	Taux moyens communaux de 2017 au niveau :		Taux plafonds 2018	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2018
	national	Départemental		
Taxe d'habitation	24.47	27.67	69.18	58.61
Taxe foncière (bâti)	21.00	23.55	58.88	58.83
Taxe foncière (non bâti)	49.46	63.80	159.50	155.62

Ont voté

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

VOTE D'UNE SUBVENTION AU CCAS

Monsieur le Maire, considérant les résultats du compte administratif 2017 du CCAS propose de ne pas verser au CCAS de subvention au titre de l'année 2018.

Ont voté

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

BUDGET PRIMITIF 2018

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	REALISE 2017	BP 2018
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	549569,07 €	621050,00 €
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	1 155 379,03 €	1114200,00 €
014 ATTENUATION DE PRODUITS	4 694,00 €	4740,00 €
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	229 038,25 €	253325,00 €
66 CHARGES FINANCIERES	61 408,91 €	60000,00 €
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	278,40 €	4000,00 €
022 DEPENSES IMPREVUES (maxi 7,5 % des depenses réelles de la section)	PAS DE REALISATION	50000,00 €
042 OPERATION ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	433019,42 €	26236,70 €
023 VIREMENT A LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	415 375,82 €	593295,63 €
TOTAL CUMULE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 433 387,08 €	2726847,33 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	REALISE 2017	BP 2018
70 PRODUITS DES SERVICES	162292,07 €	151010,00 €
73 IMPOTS ET TAXES	1428714,14 €	1445970,00 €
74 DOTATIONS	648827,27 €	625634,00 €
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	43121,56 €	43100,00 €
013 ATTENUATION DE CHARGES	27105,31 €	30000,00 €
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	167261,28 €	1000,00 €

042 TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (TRAVAUX EN REGIE)	260110,81 €	50000,00 €
002 RESULTAT REPORTE (excédent année n-1)	123125,24 €	380133,33 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2737448,49 €	2726847,33 €

DEPENSES INVESTISSEMENT	REALISE 2017	RESTES A REALISER 2017	BP 2018
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	4 134,35 €		2 031,00 €
<i>OPERATIONS D'INVESTISSEMENT (dont études)</i>			
098 - BATIMENTS COMMUNAUX	22 560,56 €	57 628,25 €	70 000,00 €
<i>travaux divers</i>			70 000,00 €
0162 - SALLE POLYVALENTE			210 000,00 €
<i>1ère tranche salle polyvalente + CT + SPS</i>			210 000,00 €
0114 VOIRIE COMMUNALE	29 424,18 €	6 628,56 €	83 680,00 €
<i>étude trottoirs</i>			6 240,00 €
<i>accessibilité</i>			7 440,00 €
<i>divers routes</i>			70 000,00 €
0129 ACQUISITION MATERIEL	36 436,07 €	35 171,13 €	88 000,00 €
<i>acquisition mobilier et informatique pour renouvellement des classes</i>			10 000,00 €
<i>renouvellement bureautique mairie</i>			30 000,00 €
<i>équipement CLSH</i>			10 000,00 €
<i>Matériel ateliers</i>			12 000,00 €
<i>Matériel scénique</i>			10 000,00 €
<i>véhicule ateliers</i>			16 000,00 €
0148 CIMETIERE			15 000,00 €
0153 GENDARMERIE			218 500,00 €
0150 ECOLE	294 460,21 €	10 000,00 €	10 000,00 €
<i>plantations</i>			10 000,00 €
0151 DEFENSE INCENDIE	7 765,02 €	26 693,02 €	- €

0160 LOGIS RUE GIANNESINI	9 255,56 €	27 909,80 €	272 100,00 €
<i>travaux appartement</i>			150 000,00 €
<i>travaux sanitaires</i>			77 520,00 €
<i>divers aménagements</i>			19 330,00 €
<i>relevés</i>			15 250,00 €
<i>étude aménagements logis</i>			10 000,00 €
0161 STADE			20 000,00 €
040 TRANSFERT ENTRE SECTIONS	260 110,81 €		50 000,00 €
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	15 832,18 €		10 782,79 €
16 EMPRUNTS ET DETTE (remboursement du capital des emprunts)	196 802,88 €		206 340,00 €
020 DEPENSES IMPREVUES (maxi 7,5 % des dépenses réelles de la section)	NON REALISE		59 243,77 €
001 SOLDE D'EXECUTION (déficit 2017)	NON REALISE		47 050,32 €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	876 781,82 €	164 030,76 €	1362 727,88 €
TOTAL			1 526 758,64 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	REALISE 2017	RAR 2017	BP 2018
098 - BATIMENTS COMMUNAUX - SUBVENTIONS	- €	74 000,00 €	
0162 - SALLE POLYVALENTE SUBVENTIONS			219 552,00 €
0150 ECOLE - SUBVENTIONS	58 336,55 €	197 799,00 €	2 200,20 €
0153 - GENDARMERIE SUBVENTIONS			155 000,00 €
0160 -LOGIS SUBVENTIONS			100 000,00 €
024 - PRODUITS DE CESSIONS			18 000,00 €
16 EMPRUNT (souscrit en 2016 - enregistré sur budget 2017)	200 230,00 €		- €
DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES (hors 1068)	204 564,27 €		82 842,00 €
1068 EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES (couvre le déficit et les RAR)	474 774,24 €		47 050,32 €
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	415 375,82 €		593 295,63 €
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (amortissement des participations)	433 019,42 €		26 236,70 €
041 OPERATIONS PATRIMONIALES (frais d'études et d'insertion suivis de réalisation)	15 832,18 €		10 782,79 €

001 EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	- €		0
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1386 756,66 €	271 799,00 €	1254 959,64 €
TOTAL	1386 756,66 €		1 526 758,64 €

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2018 tel que présenté.

Ont voté
Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

ETALEMENT DE CHARGES

Les travaux d'extension du réseau d'eau de la rue des Tilleuls prévus par délibération du 11 mai 2017, ont été payés en 2017 sous forme de participation (article 2041582 – opération 0114 – pour un montant de 4 134.35 €). Ainsi le budget 2018 doit prévoir des opérations d'ordre conformément au tableau présenté.

Ce tableau doit être approuvé par délibération du conseil municipal.

Étalement des charges financières

ANNEE	RI ART 280422 CHAPITRE 040	DF ART 6811CHAPITRE 042
2018	275.60	275.60
2019	275.60	275.60
2020	275.60	275.60
2021	275.60	275.60
2022	275.60	275.60
2023	275.60	275.60
2024	275.60	275.60
2025	275.60	275.60
2026	275.60	275.60
2027	275.60	275.60
2028	275.60	275.60
2029	275.60	275.60
2030	275.60	275.60
2031	275.60	275.60
2032	275.95	275.95

Monsieur le Maire demande au conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur cet étalement de charges.

Ont voté

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

ETUDE TROTTOIRS

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le devis d'honoraires pour l'étude d'aménagement de cheminements piétons en entrée et en cœur de bourg, telle que présentée en début de séance.

Cette mission de maîtrise d'œuvre comprend :

- Le diagnostic (visite sur site, analyse des composantes architecturales, urbaine, paysagère, environnementale et approche sensible avec réalisation de coupes type de l'état des lieux et diagnostic technique voirie, eaux pluviales et réseaux).
- Les études préliminaires (2 réunions d'échanges avec les concessionnaires réseaux et voiries, élaboration de l'esquisse d'aménagement séquencés : représentation plane et schématique du parti d'aménagement, coupes-types, le chiffrage des travaux et une réunion de présentation.

Le montant total de cette prestation s'élève à 5 200.00 € HT, soit 6 240.00 € TTC.

La dépense pourra être inscrite en section d'investissement – opération 0114 – voirie – article 2031 – frais d'études.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer ce devis pour commande.

Ont voté

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR TRAVAUX GENDARMERIE

Monsieur le Maire propose au conseil Municipal de déposer des dossiers de demande de subvention pour financer les travaux de réhabilitation de la gendarmerie selon le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES	
TRAVAUX	182 070.00	Etat - DETR	70 000.00
MAITRISE D'OEUVRE	12 485.00	Département – CAP 79	55 000.00
		CAN - PACT	30 000.00
		AUTOFINANCEMENT HT	39 555.00
		<i>AUTOFINANCEMENT TTC</i>	<i>78 466.00</i>
TOTAL HT	194 555.00	TOTAL HT	194 555.00
TOTAL TTC	233 466.00	TOTAL TTC	233 466.00

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Ont voté
Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR RENOVATION DU LOGEMENT DE SERVICE DU LOGIS

Monsieur le Maire propose au conseil Municipal de déposer des dossiers de demande de subvention pour financer les travaux de réhabilitation du logement de service du logis selon le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES	
TRAVAUX	124 250.00	Département – CAP 79	30 000.00
MAITRISE D'OEUVRE	13 078.00	CAN - PACT	70 000.00
		AUTOFINANCEMENT HT	37 328.00
		<i>AUTOFINANCEMENT TTC</i>	<i>65 793.60</i>
TOTAL HT	137 328.00	TOTAL HT	137 328.00
TOTAL TTC	165 793.60	TOTAL TTC	165 793.60

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Ont voté
Pour : 17
Contre : 0

Abstention : 0

ADHESION 2018 FDGDON

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'adhésion pour 2018 à la FEDERATION DEPARTEMENTALE DE GROUPEMENTS DE DEFENSE DES ORGANISMES NUISIBLES DES DEUX-SEVRES.

Monsieur Le Maire a été sollicité pour une adhésion au titre de l'année 2018 au FDGDON.

Le coût de l'adhésion annuelle est de 40.00 € pour le service de base (lutte contre les ragondins et les rats musqués) et 90.24 € pour les services supplémentaires (tarifs préférentiels pour la destruction de nid de frelons asiatiques et c...), soit un total de 130.24 € (128.53 € en 2017).

Le Conseil Municipal est invité à délibérer sur le principe d'une adhésion aux services de base et supplémentaires pour un montant annuel de 130.24 €.

Ont voté

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

ACHAT D'UN LAVE-LINGE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le lave-linge de l'école maternelle a dû être remplacé en urgence.

Cet appareil qui avait 15 ans a été remplacé par un matériel équivalent, soit un lave-linge de la marque BOSCH (7 kgs, A+++, 1 400 tours, garanti 2 ans) .

Le réparateur étant intervenu pour diagnostiquer la panne a proposé ce matériel pour 499.00 € TTC.

Darty proposant le même matériel pour un montant de 399.00 € TTC, c'est auprès de ce revendeur que la commande a été passée.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir affecter cette dépense en section d'investissement – opération 0129 – acquisition de matériel – article 2188.

Ont voté

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

AVENANT A LA CONVENTION DE FORMATION ET D'ASSISTANCE DU PERSONNEL A L'UTILISATION D'UN SITE INFORMATIQUE

Le Conseil d'administration du centre de gestion a décidé, dans sa séance du 25 septembre dernier de ne pas modifier les tarifs pour 2018, excepté l'institution, à compter du 1^{er} janvier 2018 d'une redevance pour l'assistance aux logiciels (gestion financière, élections politiques, facturation multi-services, gestion des actes d'état-civil, des tables annuelles et décennales, gestion des cimetières, population de CEGID public est modulée selon la population de la commune.

Pour FRONTENAY-ROHAN-ROHAN, la redevance annuelle est fixée à 1 426.00 € HT (au lieu de 1496.00 € HT)

Le taux horaire de référence pour les interventions sur site a été fixé à 36 € HT (au lieu de 35 € HT). Le temps passé sera facturé à la demi-heure la plus proche.

Un forfait d'intervention de 26.75 € HT (au lieu de 26.00 € HT) est applicable à chaque déplacement sur site par technicien présent.

Si la collectivité évite le déplacement du personnel du CDG sur son site, le taux horaire est fixé à 26.75 € HT (au lieu de 26.00 € HT).

Le conseil municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant.

Ont voté

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

RETRAIT DES COMMUNES D'AMURE ET SANSAIS DU SIVU POUR LA RESTAURATION

ET LA VALORISATION DU MARAIS POITEVIN AU 1^{ER} MARS 2018

Le comité syndical en date du 7 février a décidé d'acter la date de retrait des deux communes au 1^{er} mars 2018. Le retour des biens de mise à disposition ayant été effectué par deux procès-verbaux du 19 novembre 2008, il n'y a donc pas de répartition d'actif ni de trésorerie. Ces décisions doivent aujourd'hui faire l'objet de délibérations concordantes de la part des communes membres. La décision de retrait sera ensuite prise par madame le Préfet des Deux-Sèvres.

A défaut de délibération dans les 3 mois , la décision de la commune est réputée défavorable.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de prendre acte du retrait des communes d'Amuré et Sansais au 1^{er} mars 2018.

Ont voté

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

DISSOLUTION DU SIVU POUR LA RESTAURATION ET LA VALORISATION DU MARAIS POITEVIN AU 30 JUIN 2018

Suite à la demande des communes adhérentes, le comité syndical qui s'est réuni le 7 février dernier a statué sur le principe de dissolution du SIVU pour la restauration et la valorisation du Marais Poitevin au 30 Juin 2018.

Les communes membres du SIVU disposent d'un délai de trois mois à compter de la notification de la délibération du SIVU (15.02.2018) pour se prononcer sur la dissolution. A défaut de délibération dans ce délai, la décision du conseil municipal est réputée défavorable.

Le comité syndical du SIVU délibèrera sur la répartition des résultats de clôture et la trésorerie disponible entre les communes membres ultérieurement. Les conditions budgétaires et comptables de la liquidation du SIVU s'effectueront selon la clé de répartition déterminée au prorata du nombre d'habitants de chaque commune membre au 1^{er} janvier 2018 (données INSEE)

En tout état de cause, ce n'est qu'à la réception des délibérations concordantes du comité syndical et de toutes les communes membres du SIVU que la dissolution pourra être prononcée par arrêté préfectoral.

Le conseil municipal est donc invité à acter la dissolution du SIVU à la date du 30 Juin 2018.

Ont voté

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

QUESTIONS DIVERSES

Le conseil municipal se termine à 22 h 00.